

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00202
Numéro SIREN : 344 197 322
Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2022 sous le numéro de dépôt 4714

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

Ayant pour sigle F.C.A

Société par Actions Simplifiée
Capital de 160 000 euros
Siège social : 19 rue Alphonse 1^{er}
Les Mimosas, 06200 Nice
RCS NICE 344 197 322
Ci-après « Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'An deux-mille-vingt-et-un et le trente septembre à seize heures,

Les Associés de la Société FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT, ayant pour sigle FCA, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis, 19 rue Alphonse 1^{er}, Les Mimosas, 06200 Nice, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les Associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves MAURER, en sa qualité de Président de la Société.

La Société AJP CONSEIL, représentée par Madame Agnès LEFEBVRE, Monsieur Jean-Philippe LUCCHESI et Monsieur Christophe PEROTTI, ainsi que Monsieur Jean-François CABANE, Associés, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Cyrille VERRIERE est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les Associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des Associés.
- Un exemplaire des Statuts de la Société.
- Le rapport du Président.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

1/3

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président.
- Non-remplacement du Directeur Général démissionnaire.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RÉSOLUTION PRÉLIMINAIRE : CONVOCATION VERBALE

Chaque Associé, déclare et reconnaît avoir été convoqué verbalement par la Présidence conformément aux dispositions de l'article 22 des Statuts et avoir reçu à cette occasion complète information préalable relative à la présente réunion.

Tous les Associés étant présents ou représentés, chaque Associé ou mandataire, décharge expressément et définitivement la Présidence de toute responsabilité à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Associés

PREMIÈRE RÉSOLUTION : NON-REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉMISSIONNAIRE

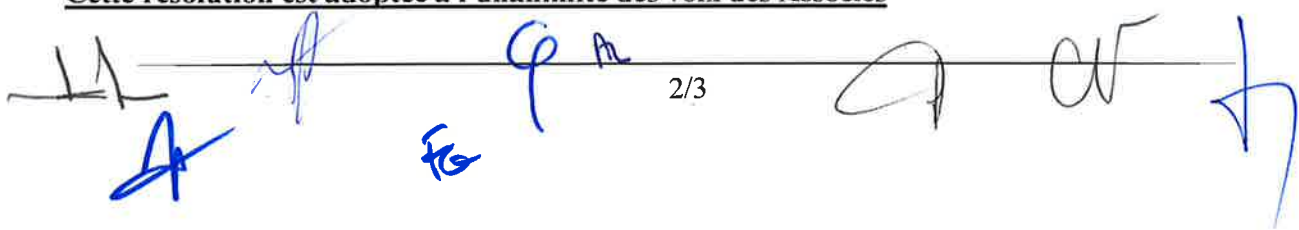
L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission à compter de ce jour, de Monsieur Jean-François CABANE, né à Nice, le 18 juillet 1957, de nationalité Française, demeurant 170 avenue de Gairaut, Domaine de Châteauneuf, 06100 Nice, de son mandat de Directeur Général, décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Associés

DEUXIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

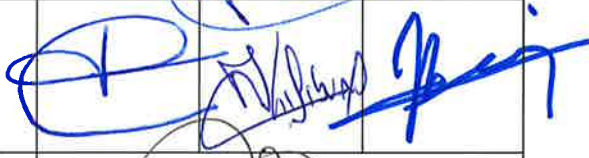
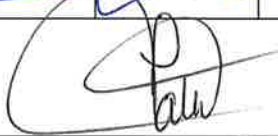
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Associés

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials in blue ink. From left to right, there is a large 'A', a signature that appears to be 'FG', a signature that looks like 'P M', the number '2/3' in the center, and several other less distinct signatures and initials on the right side.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

<u>Monsieur Yves MAURER</u> <u>Associé et Président de l'Assemblée</u>	
<u>AJP CONSEIL</u> <u>Représentée par ses Cogérants</u> <u>Associé et Scrutateur</u>	
<u>Monsieur Jean-François CABANE</u> <u>Associé et Scrutateur</u>	
<u>Monsieur Cyrille VERRIERE</u> <u>Associé et Secrétaire</u>	
<u>Monsieur Jean-Claude MOREL</u> <u>Associé</u>	
<u>Monsieur Philippe LUCCHESI</u> <u>Associé</u>	
<u>Madame Florence GAUDRY</u> <u>Associé</u>	